Cofinancé par l'Union Européenne

Cofinancé par l'Etat - Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Cofinancé par le Département du Var

Cofinancé par la Région Sud

Cofinancé par l'agglomération Provence Verte

Cofinancé par la Commune de Saint-Maximin

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83 470)
Département du Var

Direction Générale des Services
Place de l'Hôtel de Ville 83 470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
☎: 04 94 72 93 00
🖷 : 04 94 78 09 40
E-mail : secretariatgeneral@st-maximin.fr

RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN HÔTEL DIEU EN UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE – LOT 14 "PEINTURE»

Service des Marchés Publics
Parvis Charles II d'Anjou 83 470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
☎: 04 94 72 93 60
Courriel : cl.rainey@st-maximin.fr

N° de Marché

2026	**TIC**	**10**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 18 décembre 2026 à 12:00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 5
ARTICLE 3 - LES INTERVENANTS 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
ARTICLE 4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
ARTICLE 5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 7
ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 9
ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
ARTICLE 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.2.1 - Valeur Technique : (note VP) 12
8.2.2 - Prix : (note VP) 12
8.2.3 - Classement des offres – Attribution du marché 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 14

ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

L'objet de la présente consultation concerne la réhabilitation de l'ancien Hôtel Dieu et son aménagement en Université culturelle du temps libre, le lot n°9 « Chauffage-Ventilation-Plomberie »

L'opération s'inscrit à l'intérieur de l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume (83).

Cet ouvrage remarquable du XVII° siècle, est situé au n°34 de la rue Colbert, à l'intérieur de centre ancien. Le projet a pour objet l'installation d'une Université du Temps Libre, qui sera classé en ERP de 5e catégorie.

Ces travaux sont réalisés pour le compte de la Mairie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, sise à l'Hôtel-de-Ville, sur le parvis Charles II d'Anjou.

Les travaux concernent, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- ✓ La démolition d'une tour adossée à l'ouvrage ;
- ✓ La création d'une tour d'escalier en béton matricé, en lieu et place de la tour démolie ;
- ✓ La restructuration intégrale des planchers intérieurs (dépose / repose), comprenant la suppression définitive d'un niveau d'entresol, et la réattribution des niveaux d'origine ;
- ✓ La dépose des couvertures amiantées, et leur remplacement ;
- ✓ Le renforcement de la charpente existante ;
- ✓ La reprise complète de la cour (déposes, reprise totale des VRD, terrassements, revêtements de sols, plantations, aménagements) ;
- ✓ La restauration et la recomposition de la façade sud et des façades donnant sur la cour ;
- ✓ Le remplacement de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures ;
- ✓ La reprise totale des revêtements et parements intérieurs ;
- ✓ La reprise totale des installations électriques ;
- ✓ La reprise totale des installations sanitaires, comprenant la mise en place, dans les combles, d'une Centrale de Traitement d'Air, et d'une Pompe à Chaleur dans la cour intérieure ;
- ✓ L'intégralité des aménagements intérieurs relatifs à l'installation de l'Université ;

L'opération est soumise, outre les documents, lois, normes, etc. cités dans la suite du présent lot à :

- La loi n° 2003-707 du 1er août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ;
- La loi du 27 septembre 1941 validée portant réglementation des fouilles archéologiques ;
- La loi 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lot(s) :

Lots	Désignations
01	VRD -Aménagements Extérieurs
02	Gros œuvre - Démolitions- Désamiantage
03	Restauration des façades -Maçonnerie
04	Couvertures et Etanchéités
05	Menuiseries Extérieures
06	Menuiseries intérieures, Agencement
07	Métallerie - Ferronnerie
08	Cloisons -Doublages-Plâtre
09	Chauffage-Ventilation-Plomberie
10	Courant Fort- Courant Faible
11	Sols - Carrelages
12	Ascenseur
13	Signalétique
14	Peinture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lots	Codes principaux	Descriptions
01	45231112-3	Installation de réseau de conduites
02	45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
03	45212350-4	Bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural particulier
04	45261210-9	Travaux de couverture
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	44316510-6	Ferronnerie
08	45421141-4	Travaux de cloisonnement
09	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lots	Codes principaux	Descriptions
10	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
11	45431100-8	Carrelage de sols
12	42416100-6	Ascenseurs
13	45316200-7	Installation de matériel de signalisation
14	45442100-8	Travaux de peinture

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Libelle	Description
1	Dalles Pierre de Beaucaire	*(cf. art. 4.1 page 46 du CCTP Lot 1)*
2	Cuvelage de la cuve	*(cf. art. 5.15.1 page 63 du CCTP Lot 2)*
	Renforcement de fondations existantes par micropieux	*(cf. art. 5.15.2 page 63 du CCTP Lot 2)*
5	Volets intérieurs sur châssis de type D - Chêne	*(cf. n°1 page 20 du CCTP Lot 5)*
	Volets intérieurs sur châssis de type E - Chêne	*(cf. n°2 page 20 du CCTP Lot 5)*
	Volets intérieurs sur châssis de type F - Pin Douglas	*(cf. n°3 page 20/21 du CCTP Lot 5)*
	Volets intérieurs sur châssis de type G et H - Pin Douglas	*(cf. n°4 page 21 du CCTP Lot 5)*
6	Habillages muraux en bois en R+1	*(cf. n°1 page 35 du CCTP Lot 6)*
	Habillages muraux en bois en R+2	*(cf. n°2 page 35 du CCTP Lot 6)*

ARTICLE 3 - LES INTERVENANTS

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maitrise d'œuvre est assurée par :

ATELIER DONJERKOVIC
139 Boulevard Longchamps
13 001 MARSEILLE

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
5 Place des Frères Mongolfier Guyancourt
CS 20 732
78 182 SAINT QUENTIN

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

AMBC CONTRÔLE
199 Boulevard Voltaire
13 281 LA PENNE SUR HUVEAUNNE

ARTICLE 4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

ARTICLE 5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chacun des lots
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
- Les plans techniques graphiques
- Le rapport initial du contrôle technique
- Le plan général de Coordination SPS-PGC
- Les diagnostics Amiante et plomb avant travaux
- Le rapport d'étude géotechnique G2 AVP- ABESOL du 25/09/23
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Références sur ouvrages existants à valeur patrimoniale similaires

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif renseignant les points suivants : **a) Les moyens humains affectés à l'opération :** Détail des personnes affectées à l'opération : références personnelles, leurs qualifications, leur expérience sur des ouvrages de même nature ; joindre des exemple(s) détaillé(s) (bâtiment concerné, objet et description des travaux réalisés, montant etc ..) de travaux comparables en qualité et difficulté. **b) Organisation du chantier et mode opératoire mis en œuvre :** Méthodologie proposée par le candidat sur la base de l'étude préalable fournie. Elle devra être en adéquation par rapport aux problématiques identifiées. Evaluation du temps passé sur chaque poste de la DPGF Le candidat précisera l'organisation générale du chantier, l'organisation des livraisons et le mode opératoire d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage et le maitre d'œuvre **c) La qualité des matériels proposés au regard des exigences fixées au CCTP propre à chaque lot.** Les fiches techniques des principaux produits et matériaux envisagés seront fournies. Le mémoire technique du soumissionnaire ne devra pas excéder 20 pages. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire constitue un élément de jugement des offres et qu'il deviendra contractuel. Il s'agit d'un document spécifiquement rédigé pour le marché avec le plus grand soin, ce qui exclut que ce mémoire se limite à être un simple document d'informations générales sur le candidat.	Oui
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les visites sur site auront lieu **à 14h30** :
- jeudi 12 novembre,
- jeudi 26 novembre,
- jeudi 10 décembre.

Le Maître d'Œuvre en charge de la visite ne pourra répondre aux questions, celles -ci devront être posées sur la plateforme AWS.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/accueil.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Service Marchés Publics
Parvis Charles II D'Anjou
83 470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

ARTICLE 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
8.2.1 - Valeur technique	60.0
8.2.2 - Prix des prestations	40.0

8.2.1 - Valeur Technique : (note VP)

Notée sur 20 points à partir du Mémoire Technique (Pondération : 60 %) comme suit :

a) Les moyens humains affectés à l'opération : 7 points

b) Organisation du chantier et mode opératoire mis en œuvre : 7 points

c) La qualité des matériels proposés au regard des exigences fixées au CCTP propre à chaque lot : 6 points

Le barème de chacun des sous-critères est le suivant :

100%	TRES SATISFAISANT
75%	SATISFAISANT
50%	MOYEN
25%	INSUFFISANT
12,5%	TRES INSUFFISANT
0	INADAPTE / NON RENSEIGNE

8.2.2 - Prix : (note VP)

Noté sur 20 points à partir du Prix Global et Forfaitaire propose dans l'offre (Pondération : 40 %)

Pour le critère prix, les candidats seront notés sur 20 points calculés à partir de la formule paramétrique suivante :

Note Prix du candidat examiné :
VP = (prix de l'offre la moins disante / Prix proposé par le candidat) X 20

8.2.3 - Classement des offres – Attribution du marché

La note finale du candidat est obtenue par l'addition des notes finales relatives aux critères ci-dessus.
Le classement final des offres est établi en conséquence, l'offre obtenant le plus de points étant classée première.

La somme des notes pondérées, obtenues par critères de jugement des offres, permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçues. Les offres sont donc classées par ordre décroissant, l'offre ayant obtenu la meilleure des notes pondérées sera retenue. En cas d'égalité d'offres sur la note finale après pondération des critères, la meilleure note obtenue dans le critère prix prévaudra.

Rectification des offres :
En cas de discordance constatée dans l'offre, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées entre les différents documents, le représentant du pouvoir adjudicateur demandera à l'entreprise de confirmer le montant à prendre en compte pour le jugement des offres. **Le montant sera donc rectifié pour le jugement des offres. Une mise au point du marché sera effectuée si nécessaire au stade de l'attribution du marché.**

Sort des offres anormalement basses :
En cas de suspicion d'une offre anormalement basse, le candidat concerné sera invité, dans le délai qui lui sera imparti, à apporter tous les éléments propres à justifier ce niveau de prix.
Une réponse insuffisamment motivée sur ces deux points est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre concernée.
Une offre de prix anormalement haute pourra être déclarée inacceptable si son financement ne peut être réalisé par les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire sans autres formalités.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/accueil.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulon.tribunal-administratif.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulon.tribunal-administratif.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://toulon.tribunal-administratif.fr